RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01106
Numéro SIREN : 353 946 924
Nom ou dénomination : DIANEIGE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014754

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *GRENOBLE*

Date : 01/10/2018

1397281

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/014754**
n°de gestion : **1996B01106**
n°SIREN : **353 946 924 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

DIANEIGE - Société anonyme à conseil d'administration
16 I chemin de Malacher 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL COMMERCE GRENOBLE

1397281

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise SA DIANEIGE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16 i Chemin de Malacher 38240 MEYLAN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 5 3 9 4 6 9 2 4 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31032018 Net 3	N-1 31032017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 921	AG	37 916	4	9 569
	Fonds commercial (1)	AH	17 450	AI		17 450	17 450
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 140	AS	36 140		
	Autres immobilisations corporelles	AT	119 049	AU	105 706	13 343	18 537
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	101 636	CV	42 986	58 650	58 650
	Créances rattachées à des participations	BB	5 141	BC		5 141	15 141
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	11 500	BI		11 500	13 150
	TOTAL (II)	BJ	328 837	BK	222 749	106 089	132 497
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	53 755	BQ		53 755	49 590
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	672 349	BY	20 951	651 398	644 509
	Autres créances (3)	BZ	80 094	CA		80 094	70 465
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ... ...)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	227 520	CG		227 520	93 383
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 783	CI		22 783	11 976
	TOTAL (III)	CJ	1 056 501	CK	20 951	1 035 550	869 923
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 385 839	1A	243 699	1 141 639	1 002 420

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP 16 641 | (3) Part à plus d'un an | CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations | Stocks | Créances

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . .. .)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	62 398	62 398
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	408 767	385 283
	Report à nouveau	DH	24 062	24 062
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 472	23 484
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	645 699	605 227
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 000	35 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	24 000	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 418	11 889
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 373	15 490
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	42 088	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 696	79 384
	Dettes fiscales et sociales	DY	240 985	244 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 709	10 527
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	60 672	276
	TOTAL (IV)	EC	471 941	362 193
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 141 639	1 002 420

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	471 941	357 155
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 119	2 413

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	2 013	FE		FF	2 013	4 410
	Production vendue services*	FG	610 582	FH	133 184	FI	743 766	842 932
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	612 595	FK	133 184	FL	745 779	847 341
	Production stockée*					FM	4 165	(63 801)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	63 680	1 783
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	68
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	813 628	785 390
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 083	6 270
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	266 649	310 969
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 040	11 191
	Salaires et traitements*					FY	315 789	307 626
	Charges sociales (10)					FZ	118 334	124 855
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	15 232	10 425
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	65 084	528
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	793 211	771 864
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	20 416	13 527
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42	319
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	42	320
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	670	478
	Différences négatives de change					GS	33	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	703	478
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(661)	(159)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	19 755	13 368

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 030	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 030	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		7 213
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15 680	7 795
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 680	15 008
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(8 651)	(15 008)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(29 367)	(25 124)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	820 699	785 710
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	780 227	762 226
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 472	23 484
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	7 029	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		7 168
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 300	1 783
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 787	500
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Solde affaire Litige MARCHAND (affaire antér.)	8 709	
Régularisation litige DAL N-3	6 971	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Pfts s/Interessement ant.TELOA		628
Rembours.Prime Effectif (erreur versement)		6 000
Ajustements divers antérieurs		401

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	55 371	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	36 140	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	14 154	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	104 421	LC	LD 474
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	154 716	LO	LP 474
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	101 635	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	13 150	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	114 786	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	324 872	ØH	ØJ 474

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 55 371	1X 55 371
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 36 140	ML 36 140
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 14 154	MO 14 154
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 104 895	MU 104 895
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 155 190	NI 155 190
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 101 635	ØZ 101 635
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 1	2F 13 149	2G 13 149
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ 1	NK 114 785	2H 114 785
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK 1	ØL 325 345	ØM 325 345

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	28 351	PF	9 565	PG		PH	37 916
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	36 140	QA		QB		QC	36 140
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 556	QE	1 210	QF		QG	11 765
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	89 483	QM	4 457	QN		QO	93 941
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	136 180	QV	5 667	QW		QX	141 847
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	164 531	ØP	15 232	ØQ		ØR	179 763

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SA DIANEIGE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	35 000	4B		4C	11 000	4D	24 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	35 000	TV		TW	11 000	TX	24 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	42 986	Ø7		Ø8		Ø9	42 986	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	71 331	6U		6V	50 380	6W	20 951	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	114 317	TY		TZ	50 380	UA	63 937	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	149 317	UB		UC	61 380	UD	87 937	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	61 380			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE 31/03/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation SNOW MAGIC	11 223			11 223
Participation DIANEIGE JAPON	31 763			31 763

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	5 141	UM	5 141	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	11 500	UV	11 500	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	20 951		20 951		
	Autres créances clients	UX	651 398		651 398		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	57 395		57 395		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 623		22 623		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	77		77		
	Charges constatées d'avance	VS	22 783		22 783		
	TOTAUX	VT	791 867	VU	791 867	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	5 380	5 380		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus de 1 an à l'origine	VH	5 038	5 038		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	98 696	98 696		
Personnel et comptes rattachés	8C	76 468	76 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	54 962	54 962		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	106 114	106 114		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 440	3 440		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	10 373	10 373		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	8 709	8 709		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L	60 672	60 672		
TOTAUX	VY	429 853	VZ 429 853		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 320	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA DIANEIGE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/03/2018

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 40 472

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(29 367)
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	- imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	2 987
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	14 092

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I E *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)				PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9				Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	12 821
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
						TOTAL II		XH	12 821

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	1 271	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 1 271
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0	XO

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 12 811 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	12 811
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	12 811

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	55 371		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		36 140		
Installations générales agencements aménagements divers		14 154		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		104 421		474
	TOTAL	154 716		474
Autres participations		101 635		
Prêts, autres immobilisations financières		13 150		
	TOTAL	114 786		
	TOTAL GENERAL	324 872		474

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			55 371	55 371
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			36 140	36 140
Installations générales agencements aménagements divers			14 154	14 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			104 895	104 895
TOTAL			155 190	155 190
Autres participations			101 635	101 635
Prêts, autres immobilisations financières		1	13 149	13 149
TOTAL		1	114 785	114 785
TOTAL GENERAL		1	325 345	325 345

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	28 351	9 565		37 916
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		36 140			36 140
Installations générales agencements aménagements divers		10 556	1 210		11 765
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		89 483	4 457		93 941
TOTAL		136 180	5 667		141 847
TOTAL GENERAL		164 531	15 232		179 763

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 565				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 210				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 457				
TOTAL	5 667				
TOTAL GENERAL	15 232				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	35 000		11 000		24 000
TOTAL	35 000		11 000		24 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	42 986				42 986
Sur comptes clients	71 331		50 380		20 951
TOTAL	114 317		50 380		63 937
TOTAL GENERAL	149 317		61 380		87 937
Dont dotations et reprises d'exploitation			61 380		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	5 141	5 141	
Autres immobilisations financières	11 500	11 500	
Clients douteux ou litigieux	20 951	20 951	
Autres créances clients	651 398	651 398	
Impôts sur les bénéfices	57 395	57 395	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 623	22 623	
Débiteurs divers	77	77	
Charges constatées d'avance	22 783	22 783	
TOTAL	791 867	791 867	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 380	5 380		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 038	5 038		
Fournisseurs et comptes rattachés	98 696	98 696		
Personnel et comptes rattachés	76 468	76 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 962	54 962		
Taxe sur la valeur ajoutée	106 114	106 114		
Autres impôts taxes et assimilés	3 440	3 440		
Groupe et associés	10 373	10 373		
Autres dettes	8 709	8 709		
Produits constatés d'avance	60 672	60 672		
TOTAL	429 853	429 853		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 320			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 312
Dettes fiscales et sociales	109 377
Autres dettes	8 709
Total	154 658

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 783
Total	22 783
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	60 672
Total	60 672

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

DIANEIGE

Société Anonyme au capital de 100 000 Euros
Siège social : 16 i Chemin de Malacher – 38240 MEYLAN
353 946 924 RCS GRENOBLE

* * * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 14 SEPTEMBRE 2018

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

* * * *

E X T R A I T

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018, soit un **bénéfice** de **40 471,84** Euros, dans son intégralité au compte « Autres réserves », celui-ci présentant désormais un solde créditeur de 449 239,01 Euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le rapport de gestion du Conseil d'Administration mentionne qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Louis GUILY

Thierry GLENAT

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA DIANEIGE

16 I CHEMIN DE MALACHER
38240 MEYLAN

(Exercice social clos le 31/03/2018)

---

19 AVENUE DU GRANIER
MINIPARC LES BEALIERES
38240 MEYLAN

SOMMAIRE

I/ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

II/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

III/ CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

IV/ ETATS FINANCIERS

I/ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En ma qualité de Commissaire Aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du nouveau Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

1 – Convention de location

Votre société a pris à bail à compter du 01/11/2007, des locaux appartenant à la SCI DIA'IMMO dont le gérant est Monsieur Louis GUILY. A ce titre, il a été comptabilisé en charges de l'exercice 53 493 Euros.

2 – Convention d'intégration fiscale

Votre Conseil d'Administration du 21 juillet 2000 a autorisé une convention fiscale à effet au 1er avril 2000.
Au titre de cette convention, l'impôt société est payé pour l'ensemble du groupe par la SA DIANEIGE.

Fait à Meylan,
Le 06 septembre 2018

Thierry GLENAT
Commissaire Aux Comptes

II/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société DIANEIGE, relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle au résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SA DIANEIGE, à la fin de l'exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2/ INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période, sur la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4/ VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

5/ RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6/ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan,
Le 06 septembre 2018

Thierry GLENAT
Commissaire Aux Comptes

III/ CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

Montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

231 516 Euros

DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT SEIZE EUROS

Certifié exact,

Fait à Meylan,
Le 06 septembre 2018

Thierry GLENAT

Commissaire aux Comptes